

RENCONTRE ENTRE LA COMMISSION DE LA CEMAC ET LE SECTEUR PRIVE DE L'AFRIQUE CENTRALE

Thème : « créer les synergies »

RECOMMANDATIONS

Douala, le 28 juillet 2023

Au terme du déjeuner de travail qui a lieu entre la Commission de la CEMAC et le secteur privé le vendredi 28 juillet 2023 à Douala au Cameroun, les recommandations majeures ci-après ont été formulées :

- A l'endroit de la Commission de la CEMAC :

- La nécessité d'associer les représentants des patronats nationaux et des chambres consulaires aux réunions techniques organisées par la Commission de la CEMAC sur des questions d'intérêt pour le secteur privé.
- La nécessité d'organiser une concertation semestrielle entre les membres du gouvernement de la Commission de la CEMAC et les Présidents des Patronats et des chambres consulaires nationaux en vue d'échanger sur les questions d'intérêt stratégiques susceptibles de renforcer la compétitivité des entreprises opérant dans le marché Commun de la CEMAC aux fins du renforcement de l'intégration régionale dans la CEMAC.
- La nécessité de continuer à inviter systématiquement le Président de l'Union des Patronats d'Afrique centrale et Celui de la Conférence des Chambres Consulaires aux cérémonies d'ouverture des sessions ordinaires de la Conférence des Chefs d'Etat. Ainsi, les Présidents de l'UNIPACE et la CCC-CEMAC pourront avoir l'opportunité de partager au sommet leur vision et de formuler des recommandations sur la situation du climat des affaires en zone CEMAC.

- A l'endroit du secteur privé

- La nécessité de partager avec la Commission de la CEMAC les conclusions des études menées par le secteur privé dans les domaines liés à l'harmonisation des politiques économiques, fiscales et monétaires, notamment, en vue de tirer ensemble les recommandations qui s'imposent pour leur mise en œuvre au profit des économies de la zone CEMAC ;
- La nécessité d'intensifier les activités de l'Union des Patronats de l'Afrique Centrale (UNIPACE) ainsi que celles de la Conférence des Chambres consulaires de la CEMAC (CCC-CEMAC) en tenant régulièrement leurs réunions, selon la périodicité retenue dans leur statut respectif, en veillant au

principe de rotation de la présidence de ses organes et en encourageant les membres à acquitter leurs contributions financières en vue de la réalisation efficace des missions de ces organes(de l'UNIPACE et de la Conférence des Chambres Consulaires de la CEMAC).

- La nécessité de souscrire davantage aux mécanismes favorisant les partenariats public-privé (PPP).

- A l'endroit des institutions financières

- La nécessité d'un dialogue approfondi et participatif entre les différentes institutions financières opérant dans les Etats membres de la CEMAC, les autorités nationales compétentes et les autorités communautaires concernées afin qu'un accompagnement approprié soit apporté aux très petites et moyennes entreprises actives dans nos Etats membres en privilégiant la mise en place d'un mécanisme favorisant l'octroi des crédits à taux bonifiés en faveur de ces TPME et notamment au profit de celles opérant dans le domaine de la transformation des produits vivriers ou du cru.

- A l'endroit des Etats membres

- La nécessité de renforcer ou d'instituer des mécanismes appropriés sur le dialogue public-privé en vue de prendre en compte dans l'élaboration des politiques économiques et monétaires nationales et sous- régionales, les recommandations pertinentes formulées par le secteur privé.
- La nécessité d'encourager le secteur privé national et régional à souscrire ou à contribuer davantage aux mécanismes de financement innovants des grands projets d'infrastructures notamment à travers les partenariats privé public (PPP).